Non-contre-indication
A la pratique de la danse
SAISON 2026 / 2027

L'école de danse **Ainsidanse Franqueville** est affiliée à la **Fédération Française de Danse**, Cf Site de la Fédération Française de Danse, http://ffdanse.fr

Obligations médicales - Certificat médical

La Fédération Française de Danse prend acte de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et des textes d'application, notamment sur le point du certificat médical assorti de l'auto-questionnaire annuel de santé.

Pour une première licence FFD un renouvellement :

► L'autoquestionnaire fonctionne sur la bonne foi des informations fournies par le pratiquant. Il ne doit pas être remis au responsable d'**Ainsidanse Franqueville** mais doit être gardé toute la saison par le pratiquant. L'adhérent doit remettre la déclaration sur l'honneur de la non-contre-indication (à la pratique de la danse) au responsable d'**Ainsidanse Franqueville**.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), Madame / Monsieur .....

Né(e) le : .....

Demeurant à .....
.....
.....

- Déclare sur l'honneur avoir coché « **Non** » à toutes les questions figurant sur l'auto-questionnaire médical de la **FFDanse** / **Ainsidanse Franqueville**, lors de l'adhésion et la demande de renouvellement de la licence pour la saison 2026 / 2027

Fait à .....
Le .....

Signature

Interne SNCF Réseau